Règlement 10KM du Grand Nancy **Dimanche 14 mars 2027**

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble du dispositif du règlement de l'épreuve « 10km du Grand Nancy »

Article 1 : Les 10Km du Grand Nancy à Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy sont organisées par l'association Trix Terra.

Article 2 : Le parcours est une boucle de 5km, à réaliser deux fois pour la course des 10km.

Article 3 : L'épreuve du 5km est ouverte aux coureurs hommes et femmes, licenciés et non licenciés nés en 2012 et avant, avec une jauge de 500 participants maximum.
L'épreuve du 10km est ouverte aux coureurs hommes et femmes, licenciés et non licenciés nés en 2011 et avant, avec une jauge de 1 500 participants maximum.

Article 4 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident » Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence 2026/2027. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

Article 5 : Pour pouvoir participer à la course les athlètes licenciés et non-licenciés doivent présenter impérativement à leur inscription un des documents suivants :
Une photocopie de la licence (en cours de validité) FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass « j'aime courir ».
Un PPS (Pass Prévention Santé): https://pps.athle.fr/.
Attention aucun dossard ne sera distribué sans la présentation d'un de ces documents et d'une pièce d'identité

Article 6 : Le retrait des dossards se fera uniquement le vendredi 12 mars de 17h à 19h chez notre partenaire officiel et le samedi 13 mars de 13h00 à 18h00 à l'hippodrome de Nancy-Brabois.

Article 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète. Interdiction de participer à la course avec un chien.

Article 8 : Récompenses à tous les podiums de chaque catégorie sur le 10km de cadet à master. Uniquement les 3 premiers Hommes et Femmes sur le 5km.

Article 9 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative, aucun remboursement ni dédommagement.
Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué pendant la course par cette dernière et cette tierce personne sera disqualifiée.

Article 10 : Les concurrents disposeront d'un temps maximum autorisé de 0h50 pour le 5km et d'une 1h30 pour le 10km pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, après ce délai le responsable des courses élimineront les concurrents.

Article 11 : Athlètes Handisport : l'accès aux épreuves est autorisé aux athlètes Handisport à la condition que ceux-ci puissent effectuer l'épreuve sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents. Il ne fera pas l'objet d'un classement distinct.

Article 12 : Droit à l'image : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur, ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 13 : Les inscriptions du vendredi et du samedi pour le 10 km seront majorées de 2 € s'il reste des dossards disponibles et aucune inscription ne se fera le jour de la course.

Article 14 : Horaires de départ et droit d'engagement

- 5km Tarif : 10 €
- 10km Tarif : 16 €

Départ à 8h45 pour le 5km et départ à 10h pour le 10km.